

CH_VB 20018668 vom 14. Juni 1990

Bundesverwaltung, 1990-06-14, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20018668__td_

FR: CH_VB 20018668 du 14 juin 1990

IT: CH_VB 20018668 del 14 giugno 1990

Erwägungen

E. 14

Juni 1990 N 1017 Europarat. Bericht gestrüpp anzulegen, und ich hoffe, dass wir beide, Herr Dietrich, erfolgreich sein werden. Le président: Je tiens à vous informer des éléments suivants concernant le point abordé par Mme Grendelmeier, soit celui de l'invitation des autorités bulgares d'envoyer une délégation suisse pour surveiller les élections. Cette invitation est arrivée durant les premiers jours du mois de mai. La décision prise par le secrétaire et moi-même a été la suivante: pour véritablement rendre une mission d'observation efficace, il est nécessaire d'avoir une formation concernant les différents groupes politiques en présence, les différents enjeux politiques et la manière dont se déroulent les élections. Or, il était impossible d'assurer, d'une part, cette formation aux parlementaires suisses qui se trouvaient au début d'une nouvelle session, et, d'autre part, d'envoyer une mission en Bulgarie où les élections se situaient au milieu de la session. Nous avons donc pris la décision de recourir au Conseil de l'Europe afin d'assurer la mission d'observation dans le cadre des élections de ce mois en Bulgarie. Je prends note de la réaction de Mme Grendelmeier et nous verrons, à l'avenir, comment répondre positivement à des demandes ultérieures. Frau Grendelmeier: Nur eine ganz kurze Bemerkung. Ich weiss, dass zurzeit eine Delegation des Europarates in Ottawa ist und dort ihre Kommissionsarbeit wahrnimmt. Ich finde das richtig. Ich glaube nicht, dass wir unseren Parlamentsbetrieb nicht weiterführen können, wenn hin und wieder eine Delegation während der Session im Ausland ist. Ich mache Sie darauf aufmerksam, dass sich die Herbstsession mit der Session des Europarats überschneidet. Auch da müssen wir entscheiden, wer es verantworten kann zu gehen, müssen wir Prioritäten setzen, welche Aufgaben zurzeit wichtiger sind, ob diejenigen hier in diesem Haus oder allenfalls diejenigen in Strassburg. Das scheint für mich keine Entschuldigung zu sein, und ich bitte den Herrn Präsidenten sehr höflich, die Sache genau abzuklären; denn ich glaube nicht, dass unser kompliziertes System des Milizparlamentes dazu führen darf, dass wir uns selber die Hände binden. Wir müssen teilnehmen können, und ich hoffe, wir werden in Zukunft teilnehmen. Uns blamieren - wie wir es vor ein paar Tagen gemacht haben -, das geht nicht. Le président: Madame Grendelmeier, vous confondez deux choses: une mission d'observation dans une situation extrêmement délicate, qui doit garantir l'objectivité des élections, ce qui implique une formation impossible à donner correctement dans les délais impartis, avec une représentation à une conférence internationale, convoquée il y a six mois, dont les représentants de la Suisse ont été désignés il y a plus de trois mois et ont donc pu se préparer à cette réunion. Il n'existe aucune comparaison entre la mission suisse à la conférence d'Ottawa et la mission d'observation demandée en Bulgarie. M. Felber, conseiller fédéral: Tout d'abord, je vous remercie du débat que vous avez amorcé et qui nous a permis de prendre note des principales préoccupations de votre conseil et des divers groupes que vous représentez. Je limiterai la prise de position du Conseil fédéral aux

souhaits exprimés. Soulignons que, l'an dernier, deux développements ont marqué l'année. Ce sont les problèmes politiques et le déroulement des événements en Europe centrale et orientale, mais aussi, précédemment ou en parallèle, la réflexion qu'ont entamée le Conseil de l'Europe et le Comité des ministres sur l'avenir du Conseil de l'Europe, son rôle et ses institutions dans une Europe transformée. Les ministres des affaires étrangères se sont réunis en session spéciale le 22 mars et en session ordinaire le 5 mai de l'année dernière. Ils ont adopté une déclaration qui nous paraît importante, dans laquelle le Comité des ministres précise qu'il souhaite intensifier la coopération - et non pas la soumission - du Conseil de l'Europe avec la Communauté européenne. Cela est un élément indispensable de la politique du Conseil de l'Europe, sinon nous aboutissons à d'éventuels conflits et à une paralysie du Comité des ministres et du Conseil de l'Europe, ce qui n'est évidemment ni souhaité ni souhaitable. Plusieurs d'entre vous ont soulevé le problème de l'importance et du poids, trop lourds selon certains, de la Communauté à l'intérieur du Conseil de l'Europe. Evidemment, les chiffres sont les chiffres, la mathématique ne changera pas. 23 membres font partie du Conseil de l'Europe, 12 de la Communauté. Ils ont donc la majorité, si nécessaire. Je rappelle qu'au Conseil de l'Europe, au Comité des ministres en particulier, toute décision est prise selon le principe du consensus. Il n'y a heureusement pas de majorité, mais si un seul membre retient une décision, celle-ci n'est pas prise. Par exemple, une convention ne peut être ouverte à la signature si un seul membre du Comité des ministres, au nom de son pays, ne le désire pas. Il faut donc tenir compte de cet élément qui ralentit certainement les décisions du Comité des ministres et qui engage celui-ci à choisir des solutions dont on est à peu près certain qu'elles obtiennent immédiatement le consensus et ne risquent pas de se heurter à des oppositions pouvant faire capoter des décisions. Le deuxième élément quia retenu le Comité des ministres et le Conseil de l'Europe - mais l'Assemblée parlementaire était très largement engagée et son rapport en fait foi - est naturellement les relations du Conseil de l'Europe avec les nouvelles démocraties européennes. A ce sujet, je désire être très précis. Au sein du Comité des ministres, les demandes d'adhésion au Conseil de l'Europe, qui ont d'ores et déjà été déposées, seront analysées avec beaucoup de précision et d'attention. Cela signifie donc qu'il n'y aura pas de membres au rabais, pas de cadeaux offerts à quelque pays que ce soit qui demande son adhésion au Conseil de l'Europe. Ce dernier doit précisément sa très grande valeur à la rigueur de l'institution et, notamment, à la Convention européenne des droits de l'homme qui exige un pluralisme démocratique absolu, vérifiable et contrôlable ainsi que l'Etat de droit, ce qui nous paraît très important, et enfin, bien sûr, une attitude libérale dans les échanges. «Ces éléments seront vérifiés.» Le Conseil de l'Europe ne verra pas de nouveau membre qui ne soit définitivement, irréversiblement engagé dans cette voie. Les statuts ne seront pas modifiés, on n'aura pas de paquets-cadeaux. C'est important à souligner. Cela dit, nous sommes persuadés que certains pays pourront rapidement adhérer au Conseil de l'Europe. Ce sera le cas de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie, dont les structures démocratiques, politiques, des institutions sont déjà conformes, surtout après les dernières élections, à ce que nous pouvons souhaiter, à ce qui est exigé des pays membres du Conseil de l'Europe. Cela dit, nous saluons et nous approuvons les efforts de l'Assemblée parlementaire qui a associé, invité les autres pays de l'est et du centre de l'Europe. Cela nous paraît une initiative judicieuse dans la mesure où l'on a l'occasion d'échanger des propos mais aussi sans doute de faire connaissance - pour eux - avec des structures démocratiques et parlementaires telles que celles que nous connaissons dans nos pays. C'est une initiative qui va sans doute favoriser la transformation de ces pays et favoriser aussi leur adhésion

pleine et entière au Conseil de l'Europe. Nous soulignons également que le Conseil de l'Europe a accepté de reprendre parmi ses instruments la Commission pour la démocratie par le droit née à l'initiative du gouvernement italien. C'est aussi un instrument qui aujourd'hui sera directement utile aux pays en voie de démocratisation. Enfin, quelqu'un d'entre vous a parlé des problèmes financiers. Nous y revenons sans cesse. Il est vrai que la Suisse a fait un effort. Il est vrai aussi que cet effort est relativement restreint. Il s'agit de 10 pour cent d'augmentation, Monsieur Rebeaud. Nous partageons votre crainte que ce soit nettement insuffisant, non seulement quant à l'effort suisse mais quant à ce que le Conseil de l'Europe a obtenu: 6 millions de francs français d'augmentation du budget en 1990 pour faire face à tous les problèmes qui sont posés par les transformations en Europe, c'est-à-dire un million et demi de francs suisses. Parfaite-

Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe 1018 N 14 juin 1990 ment, c'est insuffisant. Or, sur ce million et demi de francs suisses, la Suisse compte à elle seule pour 300 000 francs. On voit ce qui reste à faire pour les autres, y compris les grands pays du Conseil de l'Europe dont les fidélités à leurs budgets nationaux sont telles que nous n'obtiendrons que difficilement des augmentations. Nous, Suisses, ne désirons pas avoir à apporter des prestations financières spéciales pour telle ou telle action. Nous prétendons que c'est le budget général du Conseil de l'Europe qui doit être augmenté; telle est la position que nous essayons de défendre. Nous partageons l'opinion que le Conseil de l'Europe, par ses structures, son expérience, sa dimension parlementaire, devrait et doit avoir un rôle important. Le Comité des ministres à Lisbonne, et le 10 mai dernier à Strasbourg, a conclu en ce qui concerne le sommet de la CSCE qui doit se tenir avant la fin de cette année, qu'il était nécessaire de mentionner le rôle du Conseil de l'Europe dans la mise en oeuvre sur le plan institutionnel des engagements et objectifs fixés dans le cadre de la troisième corbeille de la CSCE. C'est là que nous reprenons aussi plusieurs de vos interventions. Le Conseil fédéral n'a pas du tout l'intention d'imaginer une CSCE institutionnalisée, une nouvelle organisation qui serait de toute manière amputée elle aussi du pilier parlementaire. Les effets de la CSCE doivent se traduire par des actions qui devraient être contrôlées par le Conseil de l'Europe. C'est au Conseil de l'Europe que l'on devrait pouvoir confier tout le rôle d'exécution et d'application des décisions, de la CSCE - pas dans tous les domaines, bien sûr, mais en particulier dans le domaine de la dimension humaine, des droits de l'homme et de la culture. C'est le point de vue que nous défendons à Strasbourg, c'est le point de vue que la délégation parlementaire a également adopté. Restent alors les problèmes de l'extension du Conseil de l'Europe et du lien qu'il pourrait avoir avec la CSCE. Le Conseil fédéral partage également le point de vue de la Délégation parlementaire selon lequel il faudra trouver des solutions qui génèrent pour pouvoir associer au Conseil de l'Europe les Etats-Unis et le Canada d'une part et l'Union soviétique d'autre part. Il serait tout de même un peu exagéré d'imaginer que ces grands Etats pourraient sans autre faire partie du Conseil de l'Europe. D'ailleurs deux Etats parmi ceux-ci ne sont pas sur territoire européen, ce qui pourrait singulièrement compliquer les choses. Les solutions à caractère générique devraient pouvoir être trouvées. Je ne prendrai pas toutes les questions qui ont été posées. Je crois avoir répondu à la question posée plus spécialement par M. Columberg concernant la CSCE et le Conseil de l'Europe. Quant au fédéralisme, le Conseil de l'Europe n'est pas une forme d'organisation visant à unir les Etats dans une solution supranationale. C'est une organisation dans laquelle chaque Etat est représenté totalement, souverainement, et peut s'exprimer, sans pour autant adhérer à une forme de confédération ou de fédération. Le Conseil de l'Europe n'est pas une organisation destinée à diriger

un Etat supranational; ce sont des rencontres entre plusieurs Etats. Il est certain cependant qu'à travers les expériences qui ont été faites au Conseil de l'Europe, à travers les questions qui sont posées pour l'unification de l'Europe, indépendamment des problèmes de relations entre la Suisse, l'AELE et la Communauté se pose la question de l'architecture de l'Europe. Il ne fait pas de doute que cette architecture sera confédérale ou fédérale d'abord ou qu'elle ne le sera pas. Il n'a jamais été imaginé dans aucun esprit, même le plus centralisateur que je connaisse dans certains pays, que la future Europe élargie puisse être une Europe centralisée. Elle sera nécessairement une confédération d'abord, avec des structures extrêmement libres et elle pourrait ensuite évoluer vers un Etat fédéral. C'est probablement la voie qui sera suivie mais c'est une voie qui prendra des années et ce n'est pas nécessairement demain, ni même l'année prochaine que nous parlerons de cette solution. Il s'agit d'abord de permettre aux différents Etats qui composent notre continent de se connaître et de collaborer, d'échanger et de trouver des structures très souples pour leur permettre de se rencontrer. C'est ensuite seulement que l'on ira vers une Europe avec des structures plus fermes, plus unies mais qui ne seront jamais sans doute autre chose qu'une fédération ou un Etat fédéral, mais non un Etat centralisé. Il serait pratiquement impossible à gouverner d'ailleurs. Telles sont les grandes lignes des principes que nous relevons et que nous défendons. Il est certain que l'expérience de notre pays en matière de fédéralisme est utile: elle est reconnue et beaucoup de pays nous demandent de leur apporter une partie de cette expérience, de leur en parler, de la mettre à leur service. Nous le ferons très volontiers, convaincus que nous sommes qu'avec vous nous pouvons partager ce qu'il y a de plus intéressant aujourd'hui dans le monde, la coopération, mais aussi les expériences accumulées par tous les pays démocratiques au service de la démocratie générale en Europe.

Le président: Le Conseil fédéral ainsi que la commission vous demandent de prendre acte du rapport concernant les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe en 1989. Zustimmung-Adhésion An den Ständerat — Au Conseil des Etats #ST# 90.013 Parlamentarierdelegation beim Europarat. Bericht Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport Antrag der Kommission Kenntnisnahme vom Bericht Proposition de la commission Prendre acte du rapport Frau Morf unterbreitet im Namen der Schweizer Parlamentarierdelegation beim Europarat den folgenden schriftlichen Bericht (texte français voir Bulletin officiel du Conseil des Etats, session d'été 1990): Bericht über die 41. ordentliche Session der Parlamentarischen Versammlung des Europarates 1. Einleitung Die Schweizer Parlamentarierdelegation beim Europarat berichtet im folgenden über ihre Tätigkeit während der 41. ordentlichen Session der Parlamentarischen Versammlung des Europarates, die in drei Teilsessionen zwischen Mai 1989 und Februar 1990 in Strassburg tagte. Die Sommersession fand wegen des Besuches des sowjetischen Staats- und Parteichefs, Michail Gorbatschow, ausnahmsweise in Strassburg statt. Die Schweizer Delegation setzte sich wie folgt zusammen: Nationalrat Caccia, Columberg, Morf (Präsidentin), Müller-Aargau, Petit-pierre, Pini, Ruffy, Sager Ständerat Flückiger (Vizepräsident), Huber, Mivilltj, Seiler Spezielle Funktionen der Delegationsmitglieder Zu Beginn der Frühjahrs-session 1989 wurden: - Nationalrat Sager als Präsident der Kommission für die Beziehungen zu den europäischen Nichtmitgliedstaaten wiedergewählt; - Nationalrat Pini als erster Vizepräsident der Kommission für Sozial-, Gesundheits- und Familienfragen sowie als Präsident des Unterausschusses für Beschäftigungsfragen derselben Kommission wiedergewählt;

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali

digitali Europarat. Bericht Conseil de l'Europe. Rapport In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1990 Année Anno Band III Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 09 Séance Seduta Geschäftsnummer 90.010 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 14.06.1990 - 08:00 Date Data Seite 1009-1018 Page Pagina Ref. No 20 018 668 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.